



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT, le 16 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PAILLET – salle des fêtes - sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ.

Date de convocation : 10 décembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Christine CARTIER (suppléante), Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY.

Absents: Julien LE TACON (pouvoir à J-P. SOULÉ), Bernard MATEILLE (pouvoir à J-M. DEPUYDT), Patricia PEIGNEY (pouvoir à F. PEDURAND), Denis PERNIN (pouvoir à M. GARAT), Audrey RAYNAL (pouvoir à V. JOINEAU), Denis REYNE (pouvoir à J. DORÉ), Mariline RIDEAU (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance: Valérie MENERET.

Membres en exercice : 43

Présents au début du Conseil 36

dont suppléants 1

Absents au début du Conseil 7

dont pouvoirs 7

Décision du Président

Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner n'ayant pas données suite à préemption

Le Conseil communautaire,

Rapport n°	Décision	Vote
1	<p>ADMINISTRATION GENERALE - Acquisition de parcelles sises 17, cours Xavier Moreau à Podensac</p> <p>DECIDE d'acquérir le bien cadastré B n°216 (60 m²), B n°217 (145 m²), B n°218 (255 m²), B n°219 (120 m²), d'une contenance totale de 580 m² situé 17, cours Xavier Moreau à PODENSAC (33720), au prix de deux cent mille euros (200 000 €), à Mesdames Lévêque et Servant, propriétaires ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération ;</p> <p>DIT que les frais de notaire et de géomètre correspondants seront à la charge de l'acquéreur.</p>	<p>POUR : 33 CONTRE : 1 ABSTENTION : 9</p>
2	<p>CULTURE - Non renouvellement de la convention d'entente intercommunale relative à la mise en œuvre d'un poste mutualisé dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle avec la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à clôturer la convention d'entente intercommunale 2018-2021 relative à la mise en œuvre d'un poste mutualisé relatif au soutien administratif du COTEAC avec la CDC du Réolais en Sud Gironde.</p>	<p>UNANIMITE</p>
3	<p>ECONOMIE - Accompagnement-Transmission reprise d'entreprises</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette action ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de co-financement auprès du fonds LEADER au titre de cette action ;</p> <p>INSCRIT au budget 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de cette action.</p>	<p>UNANIMITE</p>
4	<p>ECONOMIE - Exonération loyer Café de la Liberté (PAILLET)</p> <p>VALIDE l'exonération de loyers accordée à l'entreprise Le Café de la Liberté pour le mois de décembre 2020.</p>	<p>UNANIMITE</p>
5	<p>ECONOMIE - Ouvertures dominicales des commerces de détail en 2021</p> <p>DONNE un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces en détail sur les dimanches indiqués dans la délibération.</p>	<p>UNANIMITE</p>
6	<p>ENFANCE ET JEUNESSE - Subvention de fonctionnement année 2021 au Foyer Rural de Paillet</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectif du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 portant sur les conditions de l'attribution de la seconde partie de la subvention de fonctionnement de l'année 2021 ;</p> <p>DECIDE de porter le solde de la participation à un montant de 62 000 € (SOIXANTE DEUX MILLE EUROS) ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes, à procéder au mandatement et à signer toutes pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter la Prestation de Service Enfance reversée par la CAF et la MSA au titre de cette subvention de fonctionnement.</p>	<p>UNANIMITE</p>
7	<p>ENFANCE ET JEUNESSE - Autorisation à conventionner- service commun accueil périscolaire pour les communes de Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont</p> <p>APPROUVE les termes des conventions pour la création du service commun « Accueil Périscolaire » annexées à la délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la délibération.</p>	<p>POUR : 41 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2</p>
8	<p>ENFANCE ET JEUNESSE - Autorisation de signature de la convention tripartite d'admission au restaurant scolaire de la Communauté de communes et de la mairie de CERONS</p> <p>AUTORISE la signature de la convention tripartite d'admission au restaurant scolaire entre la commune concernée, la CDC Convergence Garonne et la société de restauration Albert Restauration et de tous les documents y afférents.</p>	<p>UNANIMITE</p>

9	<p><u>ENFANCE ET JEUNESSE - Autorisation de signature de la convention tripartite d'admission au restaurant scolaire de la Communauté de communes et de la mairie de LANDIRAS</u></p> <p>AUTORISE la signature de la convention tripartite d'admission au restaurant scolaire entre la commune concernée, la CDC Convergence Garonne et la société de restauration Albert Restauration et de tous les documents y afférents.</p>	UNANIMITE
10	<p><u>FINANCES - Adoption des admissions en non-valeur – Budget annexe déchets ménagers PODENSAC</u></p> <p>ACCEPTE l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible suite à un retour à meilleure fortune du débiteur ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la délibération.</p>	POUR : 41 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
11	<p><u>FINANCES - Adoption des admissions en non-valeur – Budget annexe SPANC</u></p> <p>ACCEPTE l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible suite à un retour à meilleure fortune du débiteur ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la délibération.</p>	POUR : 41 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
12	<p><u>FINANCES - Adoption des admissions en non-valeur – Budget annexe Ordures Ménagères GARONNE</u></p> <p>ACCEPTE l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible suite à un retour à meilleure fortune du débiteur ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la délibération.</p>	POUR : 41 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
13	<p><u>FINANCES-Adoption des admissions en non-valeur – Budget principal</u></p> <p>ACCEPTE l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible suite à un retour à meilleure fortune du débiteur ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la délibération.</p>	POUR : 41 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
14	<p><u>FINANCES - Constat des dépenses d'urbanisme à imputer sur les attributions de compensation 2021</u></p> <p>CONSTATE les dépenses relatives aux documents d'urbanisme pour l'année 2020, conformément au tableau présenté dans la délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure et notamment à déduire ces charges d'urbanisme constatées, des attributions de compensation 2021.</p>	UNANIMITE
15	<p><u>FINANCES-Adoption de la Décision Modificative n°2020-001 au Budget annexe déchets ménagers Garonne</u></p> <p>APPROUVE la décision modificative n°2020-001 au Budget annexe OM GARONNE comme indiquée dans la délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la délibération ;</p> <p>INSCRIT au budget les crédits correspondants.</p>	UNANIMITE
16	<p><u>FINANCES-Adoption de la Décision Modificative n°2020-003 au Budget principal</u></p> <p>APPROUVE la décision modificative n°2020-003 au Budget principal comme indiquée ci-dessus ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente ;</p> <p>INSCRIT au budget les crédits correspondants.</p>	UNANIMITE

17	<p><u>FINANCES - Régularisation des loyers des logements de l'immeuble situés 15 rue de l'Oeuille à CADILLAC SUR GARONNE (33410)</u></p> <p>FIXE le loyer des logements sis 15 rue de l'Oeuille à Cadillac (33410) comme détaillé dans la délibération ;</p> <p>DIT que les loyers feront l'objet d'une révision annuelle pour tenir compte de l'indice de révision des loyers ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents permettant la mise en œuvre de la délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à inscrire les recettes au budget principal de la Communauté de communes.</p>	UNANIMITE
18	<p><u>MARCHE PUBLIC – Avenant modifiant le marché accord-cadre à bons de commande « Accompagnement artistique et culturel du festival des arts de la rue Rues et Vous à Rions » – à la suite de la crise covid19 - année 2020</u></p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant modifiant le marché 2020 avec l'association VIALARUE.</p>	UNANIMITE
19	<p><u>MARCHE PUBLIC- Attribution du marché de travaux de réfection de voiries communautaires 2020</u></p> <p>ATTRIBUE le marché « Travaux de réfection de voirie communautaire 2020 » à la société CMR S.A.S pour une durée de 3 mois à compter de la notification ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec la société CMR S.A.S pour un montant de de 108 968,40 € HT ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.</p>	UNANIMITE
20	<p><u>MARCHE PUBLIC – Signature du marché « Contrôle des installations d'assainissement non collectif »</u></p> <p>AUTORISE le Président à signer le marché de prestation de service pour « Mission de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) pour la Communauté de communes Convergence Garonne » avec l'entreprise SAUR pour une durée maximum de 72 mois à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2026 et pour un montant de 475 178,70 € HT pour la tranche ferme (522 696,57 € TTC), ou 485 160,90 € HT avec les 2 tranches optionnelles (533 676,99 € TTC) ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe SPANC.</p>	POUR : 41 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1
21	<p><u>MARCHE PUBLIC – Signature du marché « Gestion et exploitation de la déchèterie de Virelade »</u></p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché « Gestion et exploitation de la déchèterie de Virelade » avec le groupe Paprec-Coved pour l'offre de base, pour un montant estimé à 2 123 254,64 € HT et pour une durée de 2 ans et 2 années en option ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe ordures ménagères (rive gauche).</p>	UNANIMITE
22	<p><u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – Autorisation de signature de la convention avec la société Printerre</u></p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de partenariat pour un démarrage des prestations à compter du 1^{er} janvier 2021.</p>	UNANIMITE
23	<p><u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – Modification des tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur la commune d'Escoussans et sur le périmètre de l'ancienne CDC des Coteaux de Garonne</u></p> <p>ADOpte la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe de la délibération ;</p> <p>REND applicable ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021.</p>	POUR : 30 CONTRE : 9 ABSTENTION : 4
24	<p><u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – Modification des tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de la rive gauche</u></p> <p>ADOpte la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe de la délibération ;</p> <p>REND applicable ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021.</p>	POUR : 32 CONTRE : 8 ABSTENTION : 3

25	<p><u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - Modification des tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et Cardan</u></p> <p>ADOpte la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe de la délibération ;</p> <p>REnd applicable ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021.</p>	<p>POUR : 32 CONTRE : 3 ABSTENTION : 8</p>
26	<p><u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - Modification du règlement de collecte et de facturation sur les communes à la redevance incitative (rive droite)</u></p> <p>MODIFIE l'article 3.2.1 et intègre les modifications détaillées dans la délibération ;</p> <p>ADOpte le règlement et le rend applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 sur les communes assujetties à la redevance incitative (rive droite).</p>	<p>UNANIMITE</p>
27	<p><u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - Modification du règlement de collecte et de facturation sur les communes à la REOM (Escoussans et ancienne CDC des Coteaux de Garonne)</u></p> <p>FUSIONNE les articles 12 et 13 du règlement et intègre les modifications décrites dans la délibération dans un article unique numéroté 12 ;</p> <p>MODIFIE l'article 16-3 et intègre les modifications détaillées dans la délibération dans un article numéroté 15-3 ;</p> <p>ADOpte le règlement et le rend applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 sur les communes assujetties à la REOM (Escoussans et les communes de l'ancienne CDC des Coteaux de Garonne).</p>	<p>UNANIMITE</p>
28	<p>RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR</p>	
29	<p><u>RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de principe de recourir aux contrats d'accroissement d'activités pour le secteur enfance jeunesse</u></p> <p>ADOpte la proposition de Monsieur le Président ;</p> <p>MODIFIE le tableau des emplois ;</p> <p>DECIDE que les dispositions de la délibération prendront effet pour les contrats conclus après le 1^{er} janvier 2021 ;</p> <p>DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2021 ;</p>	<p>UNANIMITE</p>
30	<p><u>RESSOURCES HUMAINES - Modification de l'organigramme des services au 1^{er} janvier 2021</u></p> <p>ADOpte les modifications décrites dans la délibération et en suivant le nouvel organigramme des services annexé ;</p> <p>VALIDE la mise en œuvre formelle de cet organigramme, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la délibération.</p>	<p>UNANIMITE</p>
31	<p><u>RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2021</u></p> <p>ADOpte les propositions de modifications expliquées dans la délibération à compter du 1^{er} janvier 2021 ;</p> <p>MODIFIE comme indiqué dans la délibération le tableau des emplois annexé ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération ;</p> <p>RAPPELLE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021.</p>	<p>UNANIMITE</p>

32	<p><u>RESSOURCES HUMAINES - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</u></p> <p>DECIDE :</p> <p>Article 1 - Le dispositif indemnitaire décrit dans la délibération est mis en place pour les filières et cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP dans la limite des plafonds autorisés, en faveur des fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels de droit public sur poste permanent.</p> <p>Article 2 - Le régime indemnitaire antérieur au RIFSEEP est maintenu pour les fonctionnaires et les contractuels sur postes permanents de droit public relevant des filières et cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP.</p> <p>La liste des cadres d'emplois éligibles à ce jour est détaillée dans l'annexe 01.</p> <p>Article 3 - Un régime indemnitaire différentiel est octroyé afin de maintenir, dans la limite des plafonds réglementaires, le régime indemnitaire antérieur des agents concernés.</p> <p>Article 4 - Le montant de l'IFSE pourra être modulé individuellement dans la limite des plafonds réglementaires.</p> <p>Article 5 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes de la Communauté de communes Convergence Garonne.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires et entreprendre toute démarche visant à la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire.</p>	UNANIMITE
33	<p><u>RESSOURCES HUMAINES - Instauration du télétravail pour les agents de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2021</u></p> <p>DECIDE de l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2021;</p> <p>VALIDE les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans la délibération;</p> <p>INTEGRE les dispositifs dans le règlement intérieur;</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.</p>	UNANIMITE
34	<p><u>SPANC- Fixation de la redevance d'assainissement non collectif</u></p> <p>ADOpte le montant des redevances tels que présenté dans la délibération;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférant à la mise en œuvre de ces redevances et à son mode de recouvrement.</p>	<p>POUR : 39 CONTRE : 3 ABSTENTION : 1</p>
35	<p><u>URBANISME-Modification de la composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de Cadillac et Rions</u></p> <p>VALIDE la composition de la commission locale proposée;</p> <p>ANNULE et REMPLACE la délibération n°2020-181 par la présente délibération.</p>	UNANIMITE
36	<p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention tripartite d'aménagement de l'aire avec le Département de la Gironde et Vinci Autoroute;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de gestion de l'aire avec le Département pour une durée d'un an reconductible tacitement;</p> <p>INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Principal.</p>	UNANIMITE

<p>Procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2020 Aucune demande de rectification n'est formulée.</p>	UNANIMITE
---	-----------

Questions orales	<p>Intervention :</p> <p>Question de Monsieur MASSIEU, Maire de Gabarnac, à Monsieur Queyrens, autour du volet la signalétique dans le cadre du PLU, sur la rive droite une charte signalétique a été adoptée, or des panneaux fleurissent, qui est en charge de faire appliquer le règlement ?</p> <p>Autre observation : achat d'un terrain de 300m² à 200 000 €, or à Podensac les prix au m² sont plus proches de 130€/m².</p> <p>Réponse Mr QUEYRENS : dans le cadre du PLU, la commission s'est prononcée pour un report de la révision du règlement par manque de temps. En outre ce sont les Mairies qui sont en charge de faire appliquer la réglementation.</p> <p>Question Monsieur LATAPY, Maire de Sainte-Croix du Mont : budget voté pour terminer la signalétique sur la CDC, or ce travail n'a pas encore été encore terminé.</p>
------------------	---

	<p>Réponse du Vice-président, Mr QUEYRENS : Les sommes avaient été votées avant la fusion, ces aspects et ces sommes seront mobilisées lorsque le règlement de publicité sera révisé.</p> <p>Question de Mr RAPET, Maire de Virelade :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les centres de Loisirs : les derniers changements auraient pu être communiqués plus tôt, une réorganisation des équipes pour l'école étant en cours, je ne me mêle pas de ce qui a été fait, mais si on avait pu être prévenu plus tôt cela aurait permis de prendre en compte ce changement. - Lors de la réunion PLU ce jour, j'ai constaté que le personnel grelottait dans une salle non chauffée. Pour reconnaître le personnel, il faut certes le payer à sa juste valeur mais également lui donner des conditions de travail adaptées. Des locaux sont disponibles à Virelade. - La CDC serait en charge d'un projet de panneaux solaires sur la commune, est ce confirmé ? Le zonage doit-il être voté en conseil communautaire ? <p>Réponse du Vice-président, Mr QUEYRENS : Elaboration du PADD avec les communes en cours. Les instances avaient pour objet de faire remonter les projets en cours, des projets de fermes photovoltaïques ont été évoqués, in fine ce sera aux maires des communes de choisir les projets et leur emplacement, de décider des zones à privilégier pour les projets photovoltaïques. Il faudra attendre l'année 2021 et la remontée de l'ensemble des projets afin d'évaluer la pertinence de chaque projet.</p> <p>Dernière question de Mr RAPET, Maire de Virelade : Quid des petites communes, seront-elles en mesure de décider de l'aménagement de leur propre territoire ?</p> <p>Réponse du Vice-président, Mr QUEYRENS : Ce travail entre communes, petites communes et conseil communautaire, va encore durer 1 an, 1 an et demi ; chaque commune donnera son aval, les élus et les membres de la commission devront la stratégie, puis les propositions seront actées lors des conférences des maires afin d'arriver à une co-construction.</p> <p>Intervention de Mr LATAPY, Maire de Sainte-Croix du Mont : Il est en effet important de respecter les desideratas des communes qui sont légitimes pour décider de ce qui sera aménageable pour leurs communes.</p> <p>Réponse du Vice-président, Mr QUEYRENS : J'ai délibérément souhaité ne pas venir à la première réunion afin de vous permettre de débattre sereinement et de vous prouver qu'il s'agit bien de votre instance.</p> <p>Question de Mr GARAT : j'ai une question habituelle, où en est l'audit de Gironde Ressources ?</p> <p>Réponse Président : Je vais rencontrer très prochainement le président du Conseil Départemental et je vais lui signifier que nous sommes toujours en attente du retour de cet audit dont nous avons besoin.</p> <p>Intervention Président : Vœux pour la fin d'année.</p>
--	---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h32.

Fait à Podensac, le 24 décembre 2020,

Le Président,




Jocelyn DORÉ